

Gouvernement du Québec

Décret 1757-2024, 11 décembre 2024

CONCERNANT la modification de certaines conditions et modalités de la subvention d'un montant maximal de 5 000 000 \$ octroyée à la Ville de Saint-Hyacinthe, en vertu du décret numéro 1228-2021 du 15 septembre 2021

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1228-2021 du 15 septembre 2021, le gouvernement a autorisé la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à octroyer une subvention d'un montant maximal de 5 000 000 \$ à la Ville de Saint-Hyacinthe, au cours de l'exercice financier 2021-2022, pour le réaménagement de la Promenade Gérard-Côté;

ATTENDU QUE, conformément à ce décret, les conditions et les modalités d'octroi de cette subvention sont établies dans une convention de subvention conclue le 10 décembre 2021;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à cette convention notamment pour en prolonger la durée et permettre à la Ville de Saint-Hyacinthe de compléter le réaménagement de la Promenade Gérard-Côté, dont le renforcement du mur de protection;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines conditions et modalités de la subvention d'un montant maximal de 5 000 000 \$ octroyée à la Ville de Saint-Hyacinthe, en vertu du décret numéro 1228-2021 du 15 septembre 2021, et ce, conditionnellement à la conclusion d'un avenant à la convention conclue le 10 décembre 2021, lequel sera substantiellement conforme au projet d'avenant joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales :

QUE soient modifiées certaines conditions et modalités de la subvention d'un montant maximal de 5 000 000 \$ octroyée à la Ville de Saint-Hyacinthe, en vertu du décret numéro 1228-2021 du 15 septembre 2021, et ce, conditionnellement à la conclusion d'un avenant à la convention conclue le 10 décembre 2021, lequel sera substantiellement conforme au projet d'avenant joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

*La secrétaire générale associée et greffière adjointe
du Secrétariat du Conseil exécutif,*
JOSÉE DE BELLEFEUILLE

84672

